

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 262

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 10

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« universelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par soucis de sincérité, cette réforme prévoyant déjà de nombreuses exceptions, il convient de supprimer le mot « universelle ».